

Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Meilleurs Vœux pour 2004

Services d'intérêt général

L'avis du Parlement européen sur le Livre vert "Les services d'intérêt général en Europe" est attendu pour la mi-janvier 2004. Le projet soumis, le 15 décembre dernier, à la commission économique du Parlement par son rapporteur, Philippe Herzog (GUE, France) a fait l'objet d'une intense bataille politique et des modifications importantes lui ont été apportées. Les propositions relatives à l'élaboration d'une directive cadre, à la diversité des sources de financement, à l'évaluation démocratique pluraliste de l'impact du marché et de la concurrence sur les SIG, à l'établissements de principes communs et d'une évolution vers des réglementations européennes ont été supprimées. La reconnaissance de la liberté d'administration des collectivités locales a été partiellement retenue. Le rapporteur regrette ces restrictions apportées à son rapport.

Compensations et aides d'Etat

Devant la commission économique et monétaire de Parlement européen, le commissaire Monti a fait deux annonces, le 2 décembre dernier :

- ses services étudient deux nouvelles méthodes en matière de contrôle des aides d'Etat en vue de faciliter l'octroi de certaines aides publiques sans mettre en danger la concurrence et les échanges entre les Etats membres. Elles consisteraient en un "test d'impact significatif" s'appuyant sur deux démarches différentes : l'une postulant qu'une aide d'un montant limité ne provoque pas de grande perturbation de la concurrence, mais nécessite de fixer un seuil maximal (un million d'euros sur trois ans ?) et de répondre à des critères précis et poursuivant des objectifs reconnus comme importants ; l'autre mesurant les effets sur les échanges. La Commission se montrerait "moins hostile" aux subventions qui affectent peu les échanges, une "liste positive" de secteurs pourrait être élaborée et le montant de trois millions d'euros par an et par entreprise est étudié.

- en matière d'aide d'Etat aux services d'intérêt général, la DG concurrence présentera prochainement (voir également bulletins 139 et 141) un "paquet" de trois textes ♦ une communication visant à définir, sur la base des quatre conditions de l'arrêt Altmark, dans quelle mesure une compensation est ou non une aide d'Etat ♦ une décision applicable aux entreprises de services d'intérêt général qui perçoivent de modestes compensations : le texte clarifierait des points non évoqués dans l'arrêt Altmark et permettrait d'échapper à l'obligation de notification ♦ une "discipline communautaire" applicable aux entreprises de services d'intérêt général qui bénéficient de revenus substantiels. L'objectif serait de définir les conditions auxquelles les compensations pourraient être compatibles avec l'article 86.2 du traité. Une procédure de consultation sera lancée sur la base de ces textes début 2004. .../...

Best Wishes for 2004

Services of general interest

The European Parliament's opinion on the Green Paper "Services of general interest in Europe" is scheduled for mid-January 2004. The draft submitted on 15 December 2003 to the economic committee of the Parliament by the committee's rapporteur, Philippe Herzog (GUE, France) was welcomed with intensive political arguments and, significant amendments were brought forth. Proposals concerning, the preparation of a framework directive, the diversity of resources for funding, the pluralist democratic assessment of the impact of the market and of competition on SGI, the setting up of common principles and of the advancement towards European regulations were withdrawn. The recognition of the freedom of administration for local communities was partly maintained. The rapporteur regrets these restriction assigned to his report.

Compensation and State Aid:

On 2nd December 2003, Commissioner Monti made the following two announcements before the Economic and Monetary Committee of the Parliament:

- services under his authority are studying new methods of checking State Aid aimed at simplifying the awarding of certain government aid without prejudice to competition and to trade between Member States. These methods are comprised of a "significant impact test" based on two different procedures; one stating that limited aid would not distort competition, but which requires the determination of the maximum amount (one million euros over three years?), and which meets specific criteria as well as seeks objectives identified as being important; the other, weighs the effect of aid on trade transactions. The Commission shall be "less hostile" to subsidies which have little impact on trade exchanges, a "positive list" of sectors could be drawn up and the maximum amount of three million euros per company and per year is being examined.

- concerning State Aid to services of general interest, the competition DG will, in the near future, (see also bulletins 139 and 141) present a "package" of three texts ♦ a communication, aimed to define to what extent a compensation is to be considered as State Aid or not, based on the four conditions from the Altmark ruling ♦ a decision applicable to companies of services of general interest which receive small compensations. Such a text would clarify points which are not mentioned in the Altmark ruling and make it possible to avoid obligation to give prior notice ♦ a "Community discipline" applicable to companies of services of general interest which have significant revenue. The objective will be to lay down conditions under which compensation would be compatible with article 86.2 of the Treaty. A consultation process based on these texts will be launched early 2004. .../...

Transports

♦ **Conseil transport** du 5 décembre dernier, on retiendra :

- Créneaux horaires aériens dans les aéroports communautaires : le Conseil a dégagé un accord politique minimal sur la modification du règlement relatif à l'attribution des créneaux de décollage et d'atterrissage (95/63 CEE). Les règles actuelles d'échange et de distribution des créneaux ne sont pas modifiées, mais le texte clarifie la nature juridique des créneaux (domaine public), établit une responsabilité accrue des Etats membres en matière de respect des règles, notamment pour le contrôle de l'activité du coordonnateur d'aéroport, et permet à la Commission d'ouvrir des procédures d'infraction contre les Etats à cet égard.

De son côté, la Commission doit préparer de nouvelles propositions, sur la base d'une étude en cours qui examine différentes pistes : attribution des créneaux par concession, limitation dans le temps des droits de présence historiques, vente de créneaux entre transporteurs, attribution de la capacité des créneaux par vente aux enchères, etc.

- Réseaux transeuropéens de transports (RTE-T) : le Conseil a adopté les vingt neuf projets prioritaires des RTE-T (réalisables d'ici 2020) présentés par la Commission (voir bulletin 140), auxquels a été ajoutée la liaison fluviale Seine Escaut.

♦ **Etats-Unis**

- **Accord aérien européen "ciel ouvert"** : à l'issue du deuxième tour des négociations (semaine du 8 au 12 décembre 2003), la Commission s'est félicitée des avancées réalisées, même si certaines questions sensibles relatives au cabotage, aux vols de nuit, aux règles de propriété et de tarification, aux aides d'Etat, sont encore en suspens. La prochaine réunion aura lieu en février 2004 à Washington (voir également bulletins 138 et 131).

- **Fichages des passagers des vols transatlantiques** : la Commission et le secrétaire d'Etat américain à la sécurité sont parvenus à un accord sur la collecte de données destinées à lutter contre le terrorisme le 16 décembre dernier. L'accord sera soumis au Parlement et au Conseil en février prochain.

Energie

♦ La Commission a adopté, le 16 décembre dernier, une décision globale à l'encontre de l'entreprise Electricité de France (EDF) pour régler les procédures ouvertes à son encontre. La décision comporte trois volets : la suppression de la garantie illimitée de l'Etat, la réforme du système de retraite du secteur électrique et gazier pour le mettre en conformité avec le régime général, le remboursement d'un avantage fiscal octroyé par l'Etat français en 1997 (environ 1,2 milliards d'euros avec les intérêts).

Simultanément, la Commission a décidé de déférer l'Italie devant la Cour de justice pour avoir pris des dispositions visant à empêcher EDF de se comporter de manière "prédatrice" sur son territoire. La Commission estime qu'un Etat membre n'a pas à se faire justice lui-même.

♦ Un "groupe européen des régulateurs dans le domaine de l'électricité et du gaz" a été mis en place le 12 novembre dernier. Ce groupe, proposé par le Parlement européen lors de la première lecture du "paquet" énergie, assistera la Commission pour l'interprétation harmonisée des directives, parfois très différentes d'un Etat membre à un autre. Il remplace les deux Forums européens de régulation, "de Florence" pour l'électricité, et "de Madrid", pour le gaz pour les questions relatives aux transactions transfrontalières.

.../..

Transports

♦ **Transports Council** of 5th December 2003, we note:

- Air slots in Community airports: The Council reached a minimal policy agreement on the modification of the regulation concerning the allocation of take-off and landing slots (95/63 CEE). The current regulations on exchanges and allocation of air slots remain unchanged but the text specifies the legal nature of the slots (public domain), sets up accrued responsibility to Member States concerning the respect of the regulations, in particular for the verification of the function of airport coordinator and enable the Commission to open legal procedures against States on this issue.

On its part, the Commission should prepare new proposals, based on the undergoing study which is examining several possibilities: allocation of air slots by concession, time limitation for historical presence rights, sales of air slots between carriers, allocation of slot capacity through auction sales etc.

- Trans-European Transports Network (TEN-T): The Council adopted the twenty-nine priority projects of the TEN-T (which are achievable by 2020) presented by the Commission (see bulletin 140), to which the waterway link Seine Escaut was added.

♦ **United States**

- **European Air Agreement "open Sky"**: at the end of the second round of talks (8th to 12th December 2003), the Commission expressed satisfaction over progress made, even if certain sensitive questions concerning cabotage, night flights, ownership regulations and charges and State Aid are still pending. The next meeting will be held in February 2004, in Washington (see also bulletins 138 and 131).

- **Passenger names record on Trans-Atlantic flights**: The Commission and the American State Secretary for security, on 16th December 2003 reached an agreement on the collection of data aimed at fighting against terrorism. The agreement will be submitted to the Parliament and to the Council in February 2004.

Energy

♦ On 16th December 2003, the Commission adopted a global decision concerning Electricité de France (EDF) in order to resolve court procedures opened against it. The decision is composed of three parts; the removal of unlimited State guarantee, the reform of the retirement scheme in the electricity and gas sectors so as to align it to the general scheme, the reimbursement of fiscal advantages obtained from the French government in 1997 (amounting to 1.5 billion euros, with interest).

At the same time, the Commission decided to bring Italy before the Court of Justice for having taken measures aimed at preventing EDF from acting as a "predator" over the Italian territory. The Commission deems that a Member State has no right to conduct self-redress.

♦ A "European group of regulators in electricity and gas" was set up on 12th December 2003. This group, proposed by the European Parliament during the first reading of the Energy package, will assist the commission by making a harmonised interpretation of directives, which sometimes vary quite considerably from one Member state to the other. It replaces the two European Regulation Forums, that "of Florence" for electricity and that "of Madrid" for gas, in matters concerning cross-border transactions .../...

Services postaux

♦ Le Parlement européen a rejeté, le 16 décembre dernier, le rapport de Olle Schmodt (ELDR, Suède) sur la proposition de directive, présentée par la Commission le 7 mai dernier, visant à soumettre tous les opérateurs de services postaux à une TVA unique (voir bulletin 129). Aujourd'hui, certains opérateurs publics sont exemptés de TVA, mais pas les opérateurs privés.

♦ La Commission européenne a accordé, le 23 octobre dernier, une nouvelle exemption de cinq ans à l'accord REIMS II pour le système des frais terminaux postaux. Ces frais consistent en la rémunération que les opérateurs se versent mutuellement pour la distribution du courrier transfrontière. Dix sept opérateurs publics sont concernés, par l'accord signé en 1999, ceux des Etats membres de l'Union (sauf les Pays Bas), de Norvège, d'Islande et de Suisse (voir bulletin 45). La Commission a constaté que le système pour lequel elle avait accepté une exemption aux règles de concurrence (ententes) avait entraîné des améliorations notables de la qualité du service transfrontière. L'exemption est soumise aux conditions suivantes : les frais terminaux doivent refléter les coûts réels de distribution, des pénalités peuvent être imposées en cas de non respect des objectifs de qualité imposés, en vertu de la nouvelle directive postale - entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003 - les opérateurs sont tenus de distribuer le courrier des opérateurs privés dans les mêmes conditions, des tarifs intérieurs avantageux pour la distribution des envois transfrontières en grand nombre peuvent être offerts aux partenaires de l'accord REIMS II, ainsi qu'aux opérateurs tiers.

Social

♦ **Coordination transfrontalière des prestations de sécurité sociale** : Le résultat essentiel du Conseil emploi, santé, protection des consommateurs, du 1^{er} décembre dernier, a été l'accord à l'unanimité sur la question de la répartition des prestations sociales entre l'Etat de résidence d'un travailleur transfrontalier et/ou saisonnier au chômage complet et l'Etat de son dernier emploi. Il s'agit du dernier volet de la modernisation et la simplification du règlement CEE n° 1408/71 relatif à la coordination des systèmes de sécurité sociale. En chantier depuis 1998, ce texte butait sur l'opposition du Luxembourg et, moins longtemps, celle de l'Allemagne qui tous deux emploient une main d'œuvre transfrontière nombreuse. Les annexes techniques devaient être approuvées avant la fin de l'année, et le règlement devrait ainsi être approuvé d'ici mai 2004, après deuxième lecture au Parlement européen.

♦ **Soins médicaux transfrontaliers** : Le groupe de réflexion à haut niveau sur "La mobilité des patients et l'évolution des soins de santé dans l'UE", mis en place le 3 en février dernier, a remis son rapport, le 8 décembre dernier. Ce rapport contient 19 recommandations à l'intention des Etats membres et de la Commission, qui s'articulent autour de cinq thèmes : une coopération pour une meilleure utilisation des ressources européennes ; les besoins en information des patients, des praticiens et des responsables de l'élaboration des politiques ; l'analyse des flux de patients et de professionnels de santé à l'intérieur de l'UE et au niveau international ; la conciliation des politiques de santé nationales avec les obligations européennes ; l'utilisation des fonds structurels pour améliorer les infrastructures des nouveaux Etats membres. La Commission devrait tenir compte de ces recommandations dans un rapport attendu en 2004.

♦ Logement

- Les ministres de l'Union et des pays adhérents en charge des questions de logement, réunis les 27 et 28 novembre dernier, ont déclaré dans leur conclusions, que le logement est un "outil d'inclusion sociale" .../..

Postal services

♦ On 16th December 2003, the European parliament rejected the report by Olle Schmodt (ELDR, Sweden) on the directive proposal, presented by the Commission on 7th May 2003, aimed to subject all operators of postal services to a single VAT rate (see bulletin 129). Today, some public operators, but not private ones, are exempted from the VAT.

♦ On 23rd October 2003 the European Commission granted a new exemption from the REIMS II agreement to the postal terminal dues for a period of five years. These costs consist of payments which operators make to each other for the distribution of cross-border mail. Seventeen public operators are concerned by the agreement signed in 1999, those from Member States of the Union (except the Netherlands), Norway, Iceland and Switzerland (see bulletin 45). The Commission observed that the system for which it had accepted to grant exemptions to competition rules (entente) had brought about considerable improvement to cross-border services. The exemption is bound by the following conditions: terminal dues should reflect real costs of distribution, penalties could be imposed in case of the breach of objectives of quality set in accordance with the new postal directive –effective from 1st January 2003- operators are required to distribute mail from private operators under the same conditions, special advantageous internal tariffs for the distribution of cross-border bulk mail could be applied to partners of the REIMS II agreement, as well as to third party operators.

Social

♦ **Cross-border coordination of social security benefits**: The important outcome of the Employment, Health and Consumer protection Council held on 1st December 2003 was the unanimous agreement on the issue of sharing the contribution to the social security benefits between the country of residence of the cross-border worker and/or seasonal worker in complete unemployment situation and the State where he had his last job. This is the latest part of the modernisation and simplification of the regulation CEE n°1408/71 concerning the coordination of social security schemes. Under preparation since 1998, the conclusion of this text was hindered by opposition from the Luxemburg and, for a shorter period, from Germany, both of which employ a large number of cross-border workers. Technical annexes were expected to be approved before the end of the year and, thus, the regulation should be endorsed by May 2004, after the second reading in the European Parliament.

♦ **Cross-border medical treatment**: A high level study group on "The mobility of patients and the evolution of health care in the EU" set up on 3rd February 2003, submitted its report on the 8th December 2003. This report is composed of 19 recommendations, addressed to Member States and to the Commission, which revolve around five themes: cooperation aimed to improve the usage of European resources; information needs for, patients, health personnel and policy making authorities; the analysis of the flow of patients and of medical personnel within the EU as well as at the international level; the use of structural funds for the improvement of infrastructures in the new Member States. The commission should take into account these recommendations in its report expected in 2004.

♦ Housing

- Ministers from the Union and from member countries responsible for housing matters, who met on 27th and 28th November 2003, declared in their conclusions that housing was a "a tool for social inclusion" .../..

et par conséquent un instrument fondamental pour garantir l'égalité et combattre les phénomènes d'aliénation qui ont des effets sur la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, mais ils n'ont pas retenu de décision concrète.

- A l'occasion de cette réunion, le Forum européen du logement, qui rassemble diverses organisations et groupements européens actifs dans ce secteur (voir bulletin 15), a présenté une contribution qui insiste, notamment, sur : l'importance des politiques du logement pour l'intégration européenne, une meilleure représentation du secteur du logement dans le processus décisionnel (désignation d'un conseiller logement au sein des Représentations permanentes à Bruxelles et/ou création d'un intergroupe au Parlement européen), une meilleure prise en compte du logement dans les politiques communautaires, en particulier sous l'aspect de la mobilité professionnelle, l'accès aux services d'intérêt général, la possibilité de financer le logement social dans le cadre de la réforme des fonds structurels, l'accès aux financements européens, le renforcement du volet logement dans les plans nationaux d'action.

Relations avec les consommateurs

Un poste de responsable des relations avec les consommateurs a été créé, à la DG concurrence de la Commission. Juan Riviere y Marti y a été nommé, le 9 décembre dernier. Il a pour tâche, notamment, d'être le point de contact des organisations de consommateurs, ou des consommateurs eux-mêmes, et d'avoir des contacts réguliers avec ces organisations, de leur signaler les affaires de concurrence dans lesquelles leur avis pourrait être utile, de collaborer avec les autorités nationales de la concurrence sur les questions liées à la protection des consommateurs, d'intensifier les contacts entre les différents services concernés de la Commission. Son adresse mail est COMP_CONSUMER_OFFICER@cec.eu.int

Cour de justice

Aides d'Etat : Dans un arrêt C-34/01 à C-38/01 du 27 novembre dernier, la Cour dit que l'attribution d'une partie d'une taxe portuaire à une entreprise chargée de la manutention dans les ports constitue une aide d'Etat lorsqu'elle n'est pas liée à une mission de service public clairement définie et/ou lorsque le calcul de la compensation n'a pas été effectuée sur la base de paramètres préalablement définis de manière objective et transparente. Non seulement l'attribution, mais aussi la perception de la partie en cause de cette taxe peuvent constituer une aide d'Etat incompatible avec le marché commun, il appartient au juge national de le vérifier.

Dans tous les ports d'Italie, le Trésor public perçoit une taxe sur le déchargement et le déchargement des marchandises transportées par voies maritime et aérienne. Les deux tiers de cette taxe sont affectés, depuis 1974, aux établissements publics en charge de gérer, notamment, les équipements mécaniques et les aires de stockages de l'Etat affectées au trafic de marchandises. La société Enirisorse qui opère dans le port de Cagliari, sans utiliser les services des établissements publics, a refusé de payer la taxe et la Cour de justice a été saisie.

and therefore a fundamental instrument for the guarantee of equality and for fighting against alienation phenomena which affect health, security and the wellbeing of citizens, however, they did not come up with any concrete decision.

- During this meeting, the European Housing Forum which brings together various European organisations and structures active in this sector (see bulletin 15), presented a contribution which insists, in particular, on: the importance of housing policies in the European integration, a better representation in policy making (designation of a housing councillor in the permanent representations at Brussels and/or the setting up of an intergroup in the European Parliament), an improved consideration of housing matters in Community policies, in particular, with regard to the aspect of professional mobility, access to services of general interest, the possibility to finance low cost housing in the framework of the reform of structural funds, access to European funding, the reinforcement of the housing component in national action plans.

Relations with consumers

A post of an officer responsible for relations with consumers has been created at the Competition DG of the Commission, Juan Riviere y Marti was named to take up this post from 9th December 2003. His task is, in particular, to act as a contact person for consumer organisations, or for consumers themselves, to maintain regular contacts with these organisations, to inform them about competition issues in which their opinion could be useful, to collaborate with competition national authorities on matters linked with consumer protection, to intensify contacts between various concerned services within the Commission.

His contact e-mail address is

COMP_CONSUMER_OFFICER@cec.eu.int

Court of Justice

State Aid: In a ruling C-34/01 to C38/01 of 27th November 2003, the Court states that the allocating of a proportion of port charges to an undertaking responsible for handling goods at ports constitutes State Aid if it is not linked to a clearly defined public service mission and/or when calculations to determine the amount of compensation have not been done on the basis of parameters outlined beforehand in an objective and transparent manner. Not only the awarding but also the levying of the charges in question could constitute State Aid, not compatible with the common market, it will be up to the national judge to assess situation.

In all Italian ports, the National Exchequer levies charges on the loading and off-loading of goods transported by sea or by air. Since 1974 two thirds of these charges are allocated to government undertaking responsible for the management of, in particular, government mechanical equipment and storage areas, devoted to the transportation goods. The Enirisorse company operating in the port of Cagliari and not enjoying any public facilities has refused to pay the tax, the matter has been referred to the Court of Justice

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 43 71 20 28. E-mail <celsig@celsig.org> Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement E-mail. *Distributed E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 100 €. *Subscription for 1 year: € 100*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.